

# LA GAZETTE

*Le journal du village de St Jean de Serres*

## Le Mot de la Maire

Chères habitantes, chers habitants,

Au seuil de cette nouvelle année, je souhaite avant tout vous renouveler, au nom du Conseil municipal et en mon nom personnel, mes vœux les plus sincères de santé, de sérénité et de bonheur pour vous et vos proches.

Janvier est toujours un moment particulier. Il invite à prendre le temps, après l'agitation des fêtes, de se retrouver et de regarder devant nous avec simplicité et confiance.

Ici, ce sont cette proximité et cet esprit de village qui sont une vraie richesse. Ils se traduisent au quotidien par des échanges, de l'entraide, et par l'engagement de nombreuses personnes qui font vivre notre commune, qu'elles soient bénévoles, membres d'associations ou agents communaux.



J'en profite d'ailleurs pour vous annoncer le recrutement d'Alexandre ROUX, qui vient compléter notre équipe technique municipale ! Je félicite également Elsa DARDON pour son élection en tant que 2e Adjointe, en remplacement de Fabien ENGELIBERT.

L'année qui commence sera, comme les précédentes, rythmée par la vie locale. Toutefois, en cette période de réserve électorale, il ne m'est pas permis de développer nos projets. La mairie et ses services restent bien entendu à votre écoute pour vous accompagner dans vos démarches et répondre à vos questions.

En attendant le plaisir de vous croiser lors des prochains moments de convivialité, je vous renouvelle mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Bien cordialement,

Jacqueline JANIEC,  
Maire

# Dossier: les Obligations Légales de Débroussaillage

## L'obligation légale de débroussaillage, la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux de forêt et de végétation.

Avec le changement climatique, les feux de forêt et de végétation sont de plus en plus forts et intenses. Le débroussaillage des abords de son habitation est le meilleur moyen de se protéger, de protéger ses biens et la nature environnante, face à ce danger.



Terrain correctement débroussaillé  
maison et forêt protégées



Terrain non débroussaillé  
menace sur la maison,  
ses occupants et la forêt

### Le débroussaillage, qu'est-ce que c'est ?

Le débroussaillage, c'est réduire la masse de végétaux sur un terrain pour diminuer l'intensité des feux et réduire leur propagation. Il ne vise pas à la suppression totale de la végétation et ne s'assimile ni à une coupe rase, ni à un défrichement.

**Dans certains territoires, le débroussaillage est une obligation.**

Celle-ci s'applique dans une zone de 50 mètres\* autour de vos bâtiments ou de tout autre équipement.

### Qui est concerné ?

L'obligation légale de débroussaillage s'applique dans les départements et communes particulièrement à risque face aux menaces de feux de forêt et de végétation. Pour savoir si vous êtes concerné, contactez votre commune, votre préfecture ou rendez-vous sur : [jedebroussaille.gouv.fr](http://jedebroussaille.gouv.fr)

Dans ces communes, tous les propriétaires de bâtiments ou d'équipements situés jusqu'à 200 mètres d'un bois, forêts, landes, maquis et garrigues sont concernés. La réalisation du débroussaillage peut nécessiter d'intervenir sur la propriété de votre voisin. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation. Les agents assermentés, notamment ceux de l'ONF (Office national des forêts), sont habilités à verbaliser.

**Vous devez intervenir sur un terrain voisin pour respecter l'obligation légale de débroussaillage ?**

Vos voisins ont l'obligation de vous autoriser l'accès à leur terrain. En cas de refus, les opérations de débroussaillage seront à leur charge.

\* Cette distance peut être portée à 100 mètres par le maire ou par le préfet. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

### Quand faire appel à un professionnel ?

### Pourquoi est-ce obligatoire ?

**Débroussailler les abords de votre habitation permet de :**

- vous mettre en sécurité, vous et vos biens, face aux risques de feux de forêt et de végétation ;
- sécuriser l'accès et l'intervention des sapeurs-pompiers ;
- participer activement, à votre échelle, à la lutte contre les feux de forêt et de végétation ;
- protéger votre cadre de vie, la forêt et l'environnement.

Les travaux légers et les travaux d'entretien sont réalisables soi-même. Les travaux plus lourds comme la coupe d'arbre ou d'arbustes peuvent nécessiter l'intervention d'un professionnel.

# Dossier: les Obligations Légales de Débroussaillage

**Le débroussaillage désigne plusieurs types de travaux, des plus simples aux plus techniques, tous nécessaires pour protéger sa maison en cas de feu.**

**J'ENTREPRENDS LES TRAVAUX LES PLUS LOURDS** pour créer des discontinuités dans la végétation afin de limiter et ralentir la progression du feu en cas d'incendie.



- Je coupe les branches ou les arbres en contact avec ma maison et, quand c'est obligatoire, les arbres trop proches les uns des autres.
- Je supprime les arbustes situés sous les arbres.

**J'ENTRETIENS** pour réduire la masse de végétaux au sol et créer une ceinture de sécurité autour de ma maison.



- Je tonds l'herbe et je coupe les broussailles.
- J'élague les branches basses des arbres.
- Je taille mes haies.

**JE NETTOIE** pour supprimer des combustibles potentiels des alentours de ma maison.



- J'élimine les résidus issus du débroussaillage (broyage, compostage, mise en déchetterie...).
- J'éloigne les réserves de bois de mon habitation.
- Je retire les feuilles et les aiguilles de la toiture et des gouttières.

**AYONS  
LES BONS  
RÉFLEXES**



# Quand débroussailler ?

Protéger sa maison  
des feux de forêt,  
ça se prépare toute l'année !



En automne et en hiver,  
on réalise les travaux  
les plus importants



L'automne et l'hiver sont les périodes les plus adaptées pour effectuer les travaux lourds de débroussaillage. Les végétaux ont perdu leurs feuilles, ce qui facilite les interventions. C'est également la période propice à la coupe des broussailles.



Au printemps,  
on entretient et  
on nettoie



Le grand nettoyage de printemps, c'est aussi valable pour son terrain ! C'est le meilleur moment pour nettoyer ses gouttières et se rendre à la déchetterie pour jeter les déchets de broyage. C'est aussi l'occasion de s'assurer que les réserves de bois ou de tout autre type de combustible sont éloignées de sa maison. C'est également la période durant laquelle les repousses d'herbes et de broussailles doivent être coupées.

## Un site d'information pour vous accompagner

- Un moteur de recherche pour savoir si votre commune est concernée.
- Un courrier type pour demander à vos voisins l'autorisation d'intervenir sur leur terrain.
- Les sanctions encourues en cas de non-respect de l'obligation légale de débroussaillage.
- Une foire aux questions (FAQ) pour répondre aux principales questions que vous vous posez.

AYONS  
LES BONS  
RÉFLEXES



# Dossier: les Obligations Légales de Débroussaillement en résumé:

## Êtes-vous concerné par les obligations légales de débroussaillement ?

### VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE DE BÂTIMENTS:



situés dans un territoire aux risques d'incendie



situés jusqu'à 200 mètres de forêts, maquis, garrigues, landes...

### VOUS DEVEZ DÉBROUSSAILLER LES ABORDS DE VOS BÂTIMENTS, DANS UNE ZONE DE 50 À 100 MÈTRES\*



\*vous pouvez être amené à intervenir sur le terrain de vos voisins. Ils ont l'obligation de vous y autoriser l'accès, et en cas de refus, les opérations de débroussaillement seront à leur charge.

Pour savoir si vous êtes concerné,  
renseignez-vous auprès de votre mairie,  
votre préfecture ou sur [Jedebroussaille.gouv.fr](http://Jedebroussaille.gouv.fr)



### IMPORTANT:

J'apporte mes déchets verts à la déchèterie - **Plateforme à Végétaux de Massillargues-Attuech**.

- GRATUIT pour tous les usagers d'Alès Agglomération : particuliers, collectivités et associations.
- Aucune limitation de volume ou d'allers-retours n'est imposée.
- Horaires d'octobre à mai: Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi : 9h00 – 16h00 / Jeudi 9h00 – 12h00  
Fermé le Lundi et le Dimanche

### RAPPEL:

il est **INTERDIT** de brûler des déchets verts chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin, dans un bidon ou une benne, ou à l'air libre,. La personne qui brûle des déchets verts s'expose à une amende de 750 €.



## TRAVAUX - Phase 2:

### mise en définitif des écluses

Dans le cadre de la **sécurisation de la traversée du village**, la mise en définitif des écluses débutera le 26 janvier (pour une durée de 3 semaines environ).

La **circulation** sera **alternée** et **régulée** par des **feux tricolores** pendant toute la durée du chantier.

Nous vous remercions par avance pour votre **compréhension** et votre **prudence** aux abords de la zone de travaux.



### Bienvenue à notre nouvel Agent Technique Polyvalent

Alexandre ROUX a pris ses fonctions le 1er janvier.

Il est chargé de l'entretien de la commune et des travaux avec Olivier CHAPELLE.

Il accompagne également les enfants de l'école à la cantine.

### DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHEQUE !

La rentrée littéraire est bien présente à la bibli : le prix Fémina (N.Appanah), le prix Médicis (E.Carrère), le prix Fémina étranger (J.Boyne), le dernier livre de M.Pluchard, de C.Laborie, de F.Bouysse, de F.Caro, de C.Signol, de JC.Oates ou d'O.Adam.

Plus la nouvelle série « Les Sept sœurs » de L.Railey et celle de E.E Schmitt « La traversée des temps ». Sans oublier des albums, BD et documentaires pour les enfants.

- Rappel des **horaires d'ouverture** :

Mercredi et Samedi de 10h à 12h

- Nous lançons un **appel** à toute **bonne volonté** qui voudrait aider à équiper les livres et/ou assurer 1 ou 2 permanences par mois.

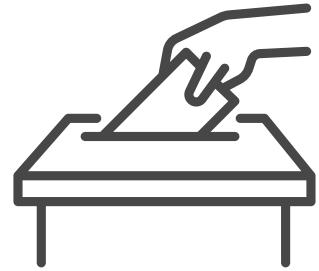
### NOUVEAU à St Jean

Gégoire BOISLIVEAU vous propose du miel de châtaignier produit par ses ruches placées à St Roman de Tousque en Cévennes et du miel millefleurs avec les ruches installées à St Jean de Serres et Canaules.

Contact: Catherine PERRIN 06.59.52.86.15



# Infos: Elections Municipales en mars



## Un nouveau mode de scrutin proportionnel pour les villages

### Ce qui change pour les communes de moins de 1 000 habitants

À l'occasion des prochaines élections municipales, les communes de moins de 1 000 habitants, telles que la nôtre, vont découvrir un **nouveau mode de scrutin**, désormais **proportionnel**. Il remplacera l'ancien système majoritaire plurinominal, dans lequel il était autorisé de rayer des noms.

L'objectif affiché est de rendre les conseils municipaux plus représentatifs et faciliter la constitution des équipes candidates.

Voici comment cela fonctionnera concrètement:

#### Un vote désormais par liste complète.

Jusqu'à présent, les électeurs pouvaient **ajouter, barrer ou mélanger des noms** sur les bulletins.

#### Avec la réforme, ce ne sera plus possible :

👉 **chaque équipe présente une liste complète, paritaire**, composée autant que possible du même nombre de candidats que de sièges à pourvoir et d'autant de femmes que d'hommes.

👉 **aucune modification du bulletin n'est autorisée.**

Ce changement vise à simplifier le dépouillement et à garantir une cohérence dans la constitution des équipes.

#### Une répartition des sièges plus représentative

Le principe est désormais celui de la **proportionnelle avec prime majoritaire**.

1. **La liste arrivée en tête obtient une prime de 50 % des sièges.**

2. **Les sièges restants sont répartis proportionnellement** entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

Ce système, déjà utilisé dans les communes de plus de 1 000 habitants, depuis de nombreuses années, permet d'assurer à la fois une majorité stable et une meilleure représentation de toutes les sensibilités.

#### Pourquoi un tel changement ?

Plusieurs raisons ont motivé la réforme :

- **Renforcer la démocratie locale**, en évitant des conseils municipaux élus avec très peu de voix
- **Mieux représenter les minorités**, souvent absentes dans le système précédent

#### Un impact concret dans la vie locale

**Pour les habitants, le geste de vote reste simple :**

👉 **un bulletin, une liste, SANS MODIFICATION.**



# Du côté des enfants de l'école

## Les lutins farceurs ont débarqué à la cantine de Saint Jean de Serres !

Un colis un peu mystérieux est arrivé à la cantine de Saint Jean de Serres... Un Colissimo pas comme les autres, rempli non pas de fournitures ou de gourmandises, mais de trois lutins farceurs : **Cookie, Prune et Biscotte** ! A peine sortis du paquet, ils ont mis une ambiance festive et... légèrement chaotique.



D'abord les trois compères se sont attaqués au sapin : ils l'ont enroulé de **papier toilette**, fait tomber plusieurs **guirlandes**, et transformé la décoration en véritable champ de bataille festif. Ensuite, comme si cela ne suffisait pas, ils se sont lancés dans une séance de **gym** improvisée sur des tapis, sous les yeux amusé (et un peu dépassés !) de la cantine.

Mais le plus grand rebondissement a été la **disparition soudaine de Cookie**. Un avis de recherche a aussitôt été lancé dans toute la cantine : élèves, personnel, tout le monde s'est mis à scruter chaque recoin, du lave-vaisselle aux réserve de desserts. heureusement Cookie a été retrouvée, un peu décoiffée mais hilare, bien cachée derrière une pile de serviettes.



Et pour conclure ces aventures pleines de malice, un immense merci à **Kathleen**, qui s'est prise au jeu avec enthousiasme et a accompagné chaque bêtise, chaque fou rire et chaque surprise avec une bonne humeur contagieuse. Sans elle, les lutins n'auraient pas vécu une arrivée aussi mémorable !

Vivement leurs prochaines aventures à la cantine !



Article écrit par Matteo

# Ecole et Association des Parents d'Elèves

Le vendredi 12 décembre, l'Association des Parents d'Elèves a proposé sa traditionnelle soirée de fête de Noël afin de financer les divers projets pédagogiques de l'année scolaire. Après les chants de la chorale, les parents ont pu découvrir les danses traditionnelles préparées par les élèves dans le cadre d'une animation proposée par l'OCCE 30. Le Père Noël est ensuite venu avec sa hotte : il a distribué les cadeaux livres aux enfants. En parallèle une tombola a été organisée et permettait de gagner de jolis lots. L'APE a ouvert sa buvette et proposé des bonbons et des boissons, ainsi que des parts de plats sucrés et salés apportés par des parents qu'elle remercie chaleureusement. Ce fut une belle soirée d'échange et de convivialité.



Beaucoup d'activités proposées aux enfants ne seraient pas possibles sans l'association des parents d'Elèves qui a besoin de votre soutien.

L'**APENADA**, a le plaisir de vous inviter à son loto au foyer communal **dimanche 1er février** à partir de **15h**.

Venez nombreux pour soutenir l'association et passer un agréable moment en famille ou entre amis!



## Du côté des associations

**Le Bel Automne** a tenu son Assemblée Générale le mardi 13 janvier. 41 membres étaient présents. Une Assemblée Générale extraordinaire a d'abord entériné l'augmentation du nombre de membres au Conseil d'Administration, ceci pour alléger les tâches de chacun. L'AG ordinaire a voté à l'unanimité les rapports (moral, activités, et financier). Un nouveau CA a été élu, fort de 17 membres.

Une galette des rois a parachevé la réunion

Le CA s'est ensuite réuni pour élire son bureau. Ont été élus :

Présidente : Mme MAZOYER Joëlle

Vice Président : M. CLAUZEL Denis

Trésorière : Mme BARQUERO Jocelyne

Trésorière adjointe : Mme CLAUZEL Mireille

Secrétaire : Mme BERTRAND Magali

Secrétaires Adjoints : Mme ROCHEBLAVE Michelle et

M. CHAMARY Christian



Du côté de l'**Association Sportive et Culturelle** (ASC) le dynamisme des bénévoles a permis l'organisation de la seconde édition de Saint-Jean Part en Live le week-end du 12 et 13 septembre dernier. De nombreux festivaliers sont venus écouter les concerts live en direct du camion scène installé Place des Platanes. Le franc succès du bar à vin présentant une sélection du domaine de l'Orviel, de la Vaillière et de la Cave Coopérative fût un hommage aux vignerons du village. Cette seconde édition fût une réussite tant dans la participation populaire que dans la qualité de la programmation qui avait mis à l'honneur les musiques actuelles et les rencontres culturelles.

Comme chaque année, l'ASC a également permis aux Saint Jeannais, petits et grands, de partager un moment de convivialité autour de l'illumination du Sapin de la Place des Platanes, de l'arrivée du Père Noël, ainsi que des traditionnels vin et chocolat chauds !

A nouveau, l'opération des Cadeaux Solidaires a amené les habitants à une grande générosité envers les personnes en difficultés.

Le père Noël n'était pas en reste, il a offert de nombreux cadeaux qui ont pu réjouir les adolescents comme les plus petits !



(article - photos: Thomas et Fabien)



## En ce début d'année 2026

Le vendredi 16 janvier, à partir de 19h, la Cérémonie des Vœux a réuni de nombreux St Jeannais et St Jeannaises au foyer communal. Malgré la météo peu clémence et les épidémies de saison qui ont empêché certains administrés de se déplacer, tous ont profité d'un agréable moment de convivialité après le discours de Mme le Maire.



Le dimanche 18 janvier, les Aînés qui l'ont souhaité se sont retrouvés au foyer communal pour le repas traditionnel qui leur est offert, avant de profiter des chants de la Chorale Harmonie et Variations conduite par Pascale MARTIN.



Le samedi 14 février à 11h, nous planterons l'olivier et l'érable à côté du foyer communal, en souvenir d'Alexandre BOUEZDA et de Vincent VITOU.

Nous vous invitons à venir nombreux leur rendre hommage.



# Etat Civil 2024 - 2025

## Naissances:

Léo MIALHE le 28 mars 2024  
Estée CORREARD le 31 mai 2024  
Lehis CADORET BENTACHFINE le 8 juin 2024  
Romane BILLANGE le 1er juillet 2024  
Thaïs BILLANGE le 25 juillet 2024  
Tia DAVID le 26 juillet 2024  
Alessio OCCHIPINTI le 3 août 2024  
Charlie FRADET le 18 décembre 2024  
  
Leia NOVIS CARMILLE le 7 février 2025  
Ambre VITOU le 13 septembre 2025  
Aden CADORET BENTACHFINE le 25 septembre 2025  
Mathilda PERIGNON le 18 novembre 2025



## Décès:

Jacques MAIGRET le 3 avril 2024  
Jacky COMPAN le 14 novembre 2024  
Mireille DARDON épouse DUMAS le 16 novembre 2024  
Raymonde ROURE épouse AIGOIN le 28 novembre 2024  
Marc-Henri LEFEBVRE le 9 décembre 2024  
  
Eliane RAUZIER épouse ROUVIERE le 28 janvier 2025  
Roland CLEMENT le 11 février 2025  
Marc HERMET le 11 février 2025  
Annie RAMAT épouse DARDON le 28 février 2025  
Yves DUMAS le 13 juillet 2025  
Marie CHVETZOFF épouse GERACI le 4 août 2025  
Alexandre BOUEZDA le 2 octobre 2025  
Vincent VITOU le 18 octobre 2025



Directrice de la publication : Jacqueline Janiec  
Maquette : Elsa Dardon  
Textes : Jacqueline Janiec, Elsa Dardon, Sylvie Pibaro,  
l'ASC, le Bel Automne, l'APENADA et les enfants de l'école,  
préfecture et gouvernement  
Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

